

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Séance du</b> 25 mars 2024	Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
<b>Date de convocation</b> 18 mars 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGAULT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND
<b>Nombre de Conseillers</b>	
En exercice..... <b>27</b>	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Léon TAISNE à Philippe MAUGER, Albert NANIYOUOLA à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGAULT, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY, Olivier MOHLO à Guy COTTREZ
Présents ..... <b>22</b>	
Pouvoirs ..... <b>05</b>	
Votants ..... <b>27</b>	<u>Secrétaire de séance</u> : Daniel BREINER

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **24.36 – SUBVENTIONS - Lancement de l'étude sur le projet de rénovation globale du bâti de l'école Maxime Marchand et de renaturation des cours**

*Rapporteur : Anne-Sophie DE BESSES*

A travers cette mandature 2020/2026 et devant le défi écologique qui s'impose, la ville de Pont de l'Arche a fait le choix de lutter contre le réchauffement climatique.

Le pilier « ville nature » décline un programme ambitieux et réaliste d'actions qui sont en cours de déploiement.

Une campagne d'audit énergétique a été réalisée. Il s'avère que les 2 écoles et l'Espace des Arts'chépontains sont les édifices les plus énergivores et que des travaux de rénovations énergétiques doivent être réalisés.

Afin d'avoir un projet global en cohérence avec les enjeux, il est proposé dans un premier temps d'investir l'école Maxime Marchand, qui est le bâtiment public le plus énergivore. Il est donc prévu une rénovation globale du bâti incluant une rénovation énergétique, ainsi que la renaturation de la cour de l'école afin de répondre aux enjeux de désimperméabilisation des espaces et de proximité avec la nature. Une attention particulière sera également portée sur les questions de santé.

Après une seconde étude menée par le conseiller en énergie partagé de la communauté d'Agglomération Seine Eure, le scénario proposé permettrait un gain de 52% d'économie d'énergie avec le bouquet de travaux suivant :

- Rebouchage fenêtres partie haute Façade Est et Ouest
- Isolation des plafonds et remplacement des faux plafonds, désolidarisation faux plafonds LDV (laine de verre)
- pose de porte isolante et passage de la salle de sport et des sanitaires en espace non chauffé
- relamping led

Les travaux d'isolation thermique et d'amélioration du bâti sont estimés à 500 000€ et la renaturation des cours de l'école à 250 000€.

Afin de réaliser cette rénovation globale de l'école Maxime Marchand, nous souhaitons le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui aura pour mission d'assurer la concertation avec les utilisateurs et la définition d'un projet.

En parallèle, nous recherchons des financements auprès de nos partenaires nous permettant de réaliser ce projet important pour les Archépointains et Archépointaines.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>PHASES POUR LA COUR</b>			
		<b>INTERVENANTS</b>	<b>COÛT</b>
1	Phase 1 : Etat des lieux/Diagnostic partagé/Etat des lieux liens entre santé et aménagement/Concertation. Phase 2 : Proposition d'aménagement et esquisse	Cocottes urbaines + BE + Cerema (prix adhérent)	24960
2	Diagnostic des réseaux et raccordement	BE	3570
3	Concertation - restitution aux enseignants, élèves	Cocottes urbaines	1770
4	Mission Maîtrise d'œuvre MOE (Phase 3 : Avant-projet, Phase 4 : PRO - études de projet, Phase 5 : assistance pour la passation du contrat de travaux, Phase 6 : VISA, DET, AOR + dossier loi sur l'eau)	Cocottes urbaines+ BE	36106
<b>TOTAL</b>			<b>66406</b>
<b>POUR LE BATI</b>			
	AMO : Pilotage, visite de site, prise en compte santé, retour occupent (questionnaire), évaluation rénovation sur la santé, élaboration de scénarios bâti, Rédaction volet technique du CCTP, Analyse des offres et participation à la procédure	Cerema (prix adhérent)	25371
<b>TOTAL GLOBAL</b>			<b>91777</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>Montant €</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Etat</b>
ARS	8000	8,7	Acquis
FONDS VERT	60422	65,8	A solliciter
Département 27 : Ma commune grandeur nature	5000	5,5	A solliciter
Banque des territoires	15000		à déclencher si besoin, si le Fonds vert ne suffit pas
Reste à charge PONT DE L'ARCHE	18355	20	

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- D'APPROUVER le recrutement d'un AMO pour la définition du projet global de renaturation des cours et de rénovation du bâti de l'école Maxime Marchand.
- DE SOLLICITER les financeurs potentiels (Préfecture au titre du fonds vert, ARS, Conseil Départemental 27, ....)
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant a signé tous les documents nécessaires au lancement des études et à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité :

Votants	27
Pour	26
Contre	-
Abstention	1

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.**



Le/La secrétaire de séance



**Certifié conforme et exécutoire**  
Le Maire de Pont de l'Arche.  
**Richard JACQUET**